

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 JANVIER 2021**

Convocation du 5 janvier 2021

L'an deux mil vingt, le 27 février à 9h20, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Le Charme à la salle polyvalente.

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint), Mme RAVAT Evelyne, Mme LE COPANNEC Camille, M. AURIOT Thierry, M. SAEZ Gildas, M. BRUGON Bernard, M. NOEL Vincent,

Membres excusés :

Membres absents: Mme SALIN Myriam, M. JARZAB Johnny

Mme RAVAT Evelyne est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- *Suppression sous-régisseur pêche et nomination sous-régisseur pêche.*

APPROBATION DE LA SEANCE DU 8 JANVIER 2021

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 08/01/2021.

ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Madame le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise NATURE JARDIN pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, ACCEPTE à l'unanimité.

DELIBERATION : SUPPRESSION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire propose d'accepter le devis de l'entreprise BOISSON dans l'attente de devis contradictoires éventuellement mieux disant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, ACCEPTE à l'unanimité à l'exception de Mme Boisson qui s'abstient.

DELIBERATION : CREATION DU POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

SOUS REGIE DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE DE L'ECOLE DE SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON

Informations diverses

- ✓ Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire un tour du village pour savoir où installer les décorations de Noël. Il est prévu d'investir dans l'achat d'attaches et d'alimentations électriques manquantes.
- ✓ Madame le Maire informe que le tracteur est en réparation et que l'achat d'une caisse à outils pour l'agent technique est nécessaire.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.